

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

463^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 18 novembre 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-11-322 Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

3. Rapport du maire

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, madame la mairesse Diane Aubut dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité traitant des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel rapport est annexé la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 et selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, les rémunérations et les allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

Le rapport sera transmis à la population par la poste.

4. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2013

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2013 ont été déposés et une copie a été remise à tous les membres du conseil.

5. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : localisation du nouvel hôtel de ville, achat local, projet piste cyclable, Société de développement économique, initiatives pour nouveaux projets.

6. Clôture de la séance

2013-11-323 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée de Francis Perron et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 24.

Adoptée.

Diane Aubut,
Mairesse

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse